

Foire Aux Questions

La conférence de citoyens sur la Phipil : késako ?

I. Les différents acteurs de la conférence de citoyens

C'est [l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs](#) (Andra) qui organise cette démarche de concertation sur la phase industrielle pilote du projet Cigéo.

Elle a désigné un comité de pilotage indépendant, composé de 4 membres aux expertises diverses (spécialistes de la concertation, journaliste, chercheur et membre d'agence nationale indépendante), afin qu'il conçoive le processus de la conférence de citoyens, veille à la qualité de son déroulé et à la qualité de l'information donnée aux participants.

L'Andra et ce comité sont accompagnés par [Missions Publiques](#), une agence spécialisée dans la mise en place de dialogues citoyen, pour organiser et animer cette démarche.

II. Les engagements

A quoi s'engage l'Andra durant cette conférence de citoyens ?

L'Andra s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la neutralité et à la transparence pour assurer le bon déroulement de la conférence de citoyens dans son ensemble, du tirage au sort jusqu'à la publication de l'avis produit par le groupe de citoyens et sur les suites qui y seront données. Par ailleurs, le programme de formation, les présentations et synthèses des interventions seront mis en ligne au fil de l'eau, sur le site de l'Andra.

L'agence fera un retour sur cet avis au groupe de citoyens tirés au sort. Cet avis citoyen sera pris en compte dans l'élaboration du Plan Directeur pour l'Exploitation de Cigéo (PDE), document important du dossier de demande d'autorisation de création.

Elle s'engage également à présenter et à relayer largement cet avis citoyen, notamment auprès :

- Du Haut comité pour la transparence et l'information pour la sécurité nucléaire (HCTISN) et le groupe de travail du PNGMDR (Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs) ;
- Aux autorités de contrôle (Autorité de sûreté nucléaire, la commission nationale d'évaluation etc.)
- Aux autorités politiques, en particulier à l'Office de parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Enfin, l'Andra s'engage à respecter l'anonymat des participants.

A quoi s'engage le comité de pilotage durant cette conférence de citoyens ?

Le comité de pilotage s'engage à assurer le pilotage stratégique de la conférence de citoyens en définissant les critères de composition du groupe ainsi que son mandat. Le comité assurera la définition du programme de formation permettant la pluralité de points de vue et des échanges équilibrés.

Il s'engage également à assurer le bon déroulement de la conférence de citoyens en assistant aux différentes sessions. Il facilitera les demandes d'auditions et veillera à ce que l'animation de la conférence de citoyens permette l'expression de tous les citoyens et l'exploration des débats soulevés par les citoyens, en lien avec le mandat.

Enfin, le comité de pilotage aura une attention particulière concernant les retombées médiatiques du processus. Concrètement, le comité de pilotage peut être amené s'exprimer dans les médias. Les membres du comité de pilotage s'engagent cependant à ne pas prendre de position publique individuelle qui engagerait le comité collectivement durant la durée de la démarche.

A quoi s'engage l'équipe d'animation durant cette conférence de citoyens ?

L'équipe d'animation veillera à traiter avec équivalence et bienveillance l'ensemble des participants de cette démarche pour l'animation des sessions de travail en maintenant le lien avec et entre les citoyens. Elle assurera une qualité d'écoute et de prise de parole à l'égard de tous les participants de la conférence et veillera à la mise à disposition d'informations claires et accessibles à toutes et à tous.

Elle s'engage à produire des comptes rendus fidèles des travaux qui auront lieu en session, sans déformer les propos ou désigner nominativement des participants.

Elle s'engage également à conseiller l'Andra et le Copil pour assurer le bon déroulement et l'intégrité de la démarche de concertation ainsi qu'à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la bonne tenue des travaux de la conférence de citoyens.

A quoi je m'engage en participant à cette conférence de citoyens ?

En participant à cette démarche, vous vous engagez à suivre avec assiduité toutes les sessions de travail.

Vous vous engagez également à participer aux sessions avec indépendance en veillant à exprimer vos opinions de la manière la plus entière et libre possible.

Enfin, vous vous engagez à maintenir confidentielle toute information déclarée comme telle, et à ne pas divulguer les informations personnelles (nom de famille, lieu d'habitation) des autres participants.

III. Votre participation à la conférence de citoyens

- ***Pourquoi j'ai été contacté ?***

Qui sont les personnes invitées à participer à cette conférence de citoyens ?

Toutes les personnes âgées de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine sont susceptibles d'être contactées pour participer à la conférence de citoyens. Pour donner à tous les mêmes chances de participer, un tirage au sort est organisé par un institut spécialisé, à partir d'annuaires téléphoniques afin d'aboutir à un groupe diversifié de 20 personnes. Six personnes sont contactées également pour remplacer les éventuels désistements avant ou au cours de la session 1.

Certaines personnes peuvent-elles prendre elles-mêmes l'initiative de candidater pour participer ?

Non, seules les personnes dont le numéro de téléphone a été tiré au sort auront la possibilité de participer à la conférence. Il s'agit de la meilleure méthode pour être sûr de donner la parole à toutes les catégories de population.

J'ai été contacté par téléphone, mais au final je n'ai pas été retenu : pourquoi ?

Il est important que cette conférence de citoyens exprime une certaine diversité de la population française, sans prétendre être représentative statistiquement parlant. Tous les profils de population sont invités, devront être présents à la fois des hommes et des femmes, des jeunes et des seniors, des personnes issues des catégories aisées et des personnes issues des catégories populaires, des personnes habitant en ville et en milieu rural, etc.

Pour permettre à toutes les catégories d'être représentées, il est possible que l'institut spécialisé soit amené à ne pas confirmer des personnes déjà contactées mais dont le profil est déjà suffisamment représenté parmi les personnes ayant confirmé leur participation après tirage au sort.

J'ai été tiré au sort mais je ne peux pas participer. Quelqu'un peut-il me représenter ?

Non, seules les personnes dont le numéro de téléphone a été directement tiré au sort ont la possibilité de participer.

- ***Y aura-t-il des règles à respecter ?***

Durant la conférence, toutes les opinions et points de vue peuvent s'exprimer, dès lors que chacun respecte les autres participants et intervenants. Chacun pourra s'exprimer dans le cadre des règles élémentaires de politesse et de respect mutuel, de manière individuelle et collective, tout au long des travaux. Les participants s'engagent à s'écouter mutuellement, à ne pas proférer d'attaques personnelles et à ne pas tenir de propos injurieux, sexistes ou racistes. Le respect de ces règles sera assuré par des animateurs présents lors de chaque session.

Puis-je communiquer sur le fait que j'ai été tiré au sort ?

Vous pouvez tout à fait en parler à vos proches (famille, amis, collègues, etc.). Vous êtes également invité à en informer votre employeur notamment pour qu'il facilite votre participation.

Puis-je communiquer sur les réseaux sociaux pendant la conférence ?

Vous pourrez utiliser les réseaux sociaux pendant les moments de pause et entre les sessions de réunion. Il vous est demandé de ne pas diffuser les propos d'autres citoyens, pour respecter leur vie privée.

L'objectif est-il de mettre tout le monde d'accord ?

Non, dans le cadre de cette conférence de citoyens et surtout sur un tel sujet, il est intéressant à la fois de savoir ce sur quoi tous les citoyens sont d'accord, et les sujets sur lesquels il existe des désaccords. Cela fait partie du débat. Pour autant, l'objectif de la démarche, après les temps de formations, d'auditions, d'échanges, d'investigation collective et de débat, est de produire un avis citoyen collectif répondant à la question qui vous est posée dans le mandat. Cet avis citoyen peut néanmoins exprimer des positions contradictoires, mettre en avant les sujets clivants, etc.

Et si je ne suis pas d'accord avec le projet CIGEO ?

Vous aurez l'occasion d'exprimer votre avis, dans des conditions exactement équivalentes à celles des personnes qui y sont favorables et à celles des personnes qui n'ont pas d'avis particulier.

Cette conférence de citoyens est indépendante. Elle sera libre de ses choix. Elle soulignera ce sur quoi ses participants sont d'accord, ce qui fait consensus en son sein, les éléments sur lesquels ses participants ne sont pas d'accord, et les points de dissension.

- *Je souhaite rester anonyme, comment faire ?*

Y aura-t-il des photos et des vidéos ?

Oui, des photographes et des cameramen pourront être présents pour prendre des images. L'ensemble des travaux de la conférence de citoyens sera filmé dans un objectif de transparence et de mémoire, mais pas à des fins de diffusion.

Il est donc indispensable que vous déclariez accepter d'être filmé.e ou photographié.e.

Si vous y êtes opposé.e, il faudra l'indiquer au plus tôt afin que des mesures soient prises en conséquence par les animateurs.

Mon nom sera-t-il cité ?

Vos données personnelles ne seront pas rendues publiques. Pendant les sessions, tout ce que vous direz à titre individuel sera strictement anonyme. Le profil des participantes et participants sera partagé (description des caractéristiques sociodémographiques du groupe, de manière anonymisée). Si des informations étaient communiquées, ce seraient les âges, prénoms, et départements des personnes.

Quant à vos données personnelles (identité, mail, adresse, numéro de téléphone), elles ne seront pas utilisées en dehors de cette démarche et ne seront en aucun cas communiquées.

- *Qu'est ce qui m'est proposé pour faciliter ma participation ?*

Quelle contrepartie financière à mon engagement ?

Une indemnisation est prévue, sur la base de celle qui est pratiquée pour les citoyens qui siègent dans les jurys d'assises. Concrètement, l'indemnisation est de 87,20 € par jour, soit 610,4 € € pour l'ensemble des journées de présence à la conférence de citoyens. Cette rétribution vous sera versée à la fin de la conférence de citoyens par virement bancaire.

Vous serez invité à vous documenter entre les séances de formation et d'audition avant la rédaction collective de l'avis citoyen. Vous recevrez également un forfait de 150 € pour la prise en compte de ce temps passé à préparer les sessions de la conférence de citoyens.

Puis-je avoir un document officiel de participation ?

Pour faciliter votre venue, nous pouvons vous adresser une attestation de participation à l'attention de votre employeur.

Mes frais seront-ils pris en charge ?

Vos frais de déplacement seront pris en charge : si vous habitez à plus de 1 heure du lieu de réunion, l'hébergement est prévu en chambre d'hôtel individuelle les nuits de jeudi/vendredi et de vendredi/samedi. La réservation et le règlement sera pris en charge sans que vous deviez en faire l'avance. Les repas, du vendredi matin au samedi midi inclus, sont organisés et pris en charge.

Je viens en voiture, y a-t-il un parking à proximité ?

Si vous n'aviez pas d'autre solution de déplacement que la voiture, il sera possible de garer votre véhicule mais il convient obligatoirement d'avoir prévenu l'organisation plusieurs jours au préalable.

Et si j'ai des besoins particuliers ?

N'hésitez pas à en faire part à l'organisation, auprès de la personne avec laquelle vous avez été en contact téléphonique.

IV. Les informations pratiques

Combien de temps dure la conférence de citoyens et où se tiendra-t-elle ?

Vous serez réunis à trois reprises en présentiel, entre mai et juin. Les dates des sessions sont les suivantes :

- Session 1 : Le vendredi 7 mai et le samedi 8, à Paris
- Session 2 : Le samedi 29 et dimanche 30 mai, à Bure
- Session 3 : le vendredi 18, le samedi 19 et le dimanche 20 juin à Paris

De plus une séquence de travail en ligne (visio-conférence) est prévue le mardi 22 juin en soirée pour validation de l'avis.

Une à trois intersessions en ligne de 2 heures pourraient être ajoutées, en soirée, si besoin.

Votre présence est impérative durant chaque journée du processus : c'est essentiel pour s'approprier les enjeux, travailler sereinement et devenir un collectif de femmes et d'hommes capables de s'écouter et de trouver des points d'accord et des solutions communes.

Comment ça va se passer ?

À votre arrivée le premier jour sur le lieu de la conférence vous serez accueilli par une équipe d'animateurs et ferez connaissance avec les autres participants.

Chaque session se déroulera en alternant temps de travail en petits groupes, en grand groupe et temps de pause. Des temps de formations et d'auditions seront organisés au début du processus : des intervenants extérieurs partageront avec vous des éléments d'information sur le sujet. Vous recevrez un programme détaillé avant chaque session.

Dois-je participer à tous les repas ?

Votre présence est obligatoire pendant les repas lors des sessions, sauf demande expresse de votre part. Ce sont des moments conviviaux importants !

Puis-je venir accompagné.e ?

L'invitation est individuelle. Si pour des raisons personnelles, vous avez besoin d'être accompagné (situation de handicap, difficulté à s'exprimer en français...), merci de le préciser dès que possible à l'organisation.